

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 113-413-1931 Interdiction de séjour.

n° 113-413-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 avril 1931

Numéro JO

n° 413 du 30/04/1931

### TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit : Pendant deux ans, pour compter du 10 avril 1931, date de sa libération, au nommé Parond Ali ; Pendant trois ans, pour compter du 28 mai 1931, date de sa libération, au nommé Houssein Tani ; Pendant trois ans, pour compter du 20 septembre 1931, date de sa libération, au nommé Ali Abdillahi ; Pendant trois ans, pour compter du 9 avril 1931, date de sa libération, au nommé Hassen Boulboul.